



Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 28 et 30 septembre 2017 au Centre des congrès de Québec.

RÉSOLUTION AGA-2017-09-28/17
Gouvernance de proximité

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté le 15 juin 2017, la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*;

CONSIDÉRANT QUE par cette loi, le gouvernement concrétise son engagement de reconnaître les municipalités comme de véritables gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT QUE la loi vise à accorder plus de flexibilité et de liberté aux municipalités dans les domaines de l'aménagement du territoire, du développement économique et de la gouvernance;

CONSIDÉRANT QUE le processus actuel de révision des orientations gouvernementales en aménagement du territoire ne respecte pas la philosophie de la Loi et impose une vision de l'aménagement aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) n'accorde pas aux municipalités la flexibilité et la liberté promises, tant en matière de gestion que des critères d'application;

Il est proposé par M. Guy St-Pierre, maire de Manseau
Et appuyé par M. Martin Landry, maire d'Alberville

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de reconnaître réellement les municipalités comme des gouvernements de proximité en leur accordant une autonomie décisionnelle en matière d'aménagement du territoire ainsi qu'une autonomie de gestion en développement économique;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec que l'ensemble des ministères intègrent les principes de la loi sur la gouvernance de proximité lorsqu'ils traitent avec les municipalités;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec que la Politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités soit intégralement appliquée par l'ensemble des ministères, notamment concernant l'obligation de consultation lorsqu'un accroissement significatif des responsabilités et des coûts est anticipé pour les municipalités.

Adoptée à l'unanimité

Copie vidimée de la résolution AGA-2017-09-28/17 adoptée par l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 28 et 30 septembre 2017



SYLVAIN LÉPAGE

Directeur général et
Secrétaire-trésorier de la corporation



Date